

PUBLIÉ LE 21/02/2023

Les doses de rappel des vaccins monovalents à ARNm sont efficaces contre le risque d'hospitalisation pour Covid-19 en cas d'infection par les sous variants Omicron BA.4 et BA.5

SURVEILLANCE - PHARMACO-ÉPIDÉMIOLOGIE

Dans le cadre du dispositif renforcé de surveillance des vaccins contre le Covid-19, EPI-PHARE (groupement d'intérêt scientifique ANSM-Cnam en épidémiologie des produits de santé) a réalisé une nouvelle étude de pharmaco-épidémiologie pour évaluer l'efficacité des doses de rappel de vaccins monovalents à ARNm - Comirnaty (Pfizer-BioNtech) et Spikevax (Moderna) - contre le risque d'hospitalisation pour Covid-19 lié aux variants Omicron BA.4 et BA.5.

À partir des données de l'ensemble des individus hospitalisés pour Covid-19 entre le 1er juin et le 15 octobre 2022 en France, EPI-PHARE a évalué le niveau et la durée de l'efficacité vaccinale en période de variants Omicron. Les résultats de cette nouvelle étude montrent que les doses de rappel sont efficaces contre le risque d'hospitalisation pour Covid-19 en période de prédominance des sous-variants Omicron BA.4 et BA.5, mais que cette protection diminue dans le temps. Le niveau d'efficacité est d'autant plus important que le nombre de doses reçues est élevé ou que le délai depuis la dernière dose est court.

Une précédente étude réalisée par EPI-PHARE avait montré une efficacité estimée à 83% de la première dose de rappel par vaccin à ARNm contre le risque d'hospitalisation pour Covid-19 en période Delta et Omicron BA.1. Cette première étude mettait également en lumière une diminution de l'efficacité en fonction du temps écoulé depuis la dose de rappel dès le 3e mois suivant son administration.

À partir des données du Système national des données de santé (SNDS), EPI-PHARE a conduit une nouvelle étude visant à mesurer l'ampleur et la durabilité de l'efficacité des doses de rappel vis-à-vis du risque d'hospitalisation pour Covid-19 après une infection par les sous-variants Omicron BA.4 et BA.5. Cette étude cas-témoins a inclus plus de 99% des individus hospitalisés pour Covid-19 en France entre le 1er juin et le 15 octobre 2022 (38 839 personnes hospitalisées).

Comparée à l'absence de vaccination, la primovaccination complète (2 doses) réalisée depuis le lancement de la campagne vaccinale garde une efficacité à long terme sur le risque d'hospitalisation pour Covid-19 ; cette efficacité est estimée à 45% jusqu'à plus d'un an depuis la primo-vaccination. Les doses de rappel sont pour leurs parts efficaces à 56% pour la première dose de rappel (3e dose) et à 75% pour les 4e et 5e doses. L'efficacité contre le risque d'hospitalisation pour Covid-19 de la dernière dose reçue de vaccin quelle qu'elle soit est estimée à 82% jusqu'à 2 mois post-injection et diminue avec le temps, à 52% à plus de 9 mois post-injection.

Comparée à la primo-vaccination, l'efficacité additionnelle d'une dose de rappel (3e, 4e ou 5e dose) est estimée à 69% dans les deux premiers mois suivant l'injection. L'efficacité des doses de rappel diminue au cours du temps, passant de 55% entre deux et quatre mois, à 30% entre quatre et six mois puis à 22% six mois après la primo-vaccination. L'efficacité additionnelle du deuxième rappel vaccinal (4e dose) par rapport au premier rappel (3e dose) est estimée à

44%.

De futurs travaux seront nécessaires pour mesurer le niveau et la durée de l’efficacité des vaccins bivalents utilisés en France depuis octobre 2022.

Pendant la période de prédominance des sous-variants Omicron BA.4 et BA.5, les doses de rappel des vaccins monovalents sont restés efficaces pour protéger contre le risque d’hospitalisation pour Covid-19. Cette protection diminue dans le temps mais l’efficacité est d’autant plus importante que le nombre de doses reçues est élevé ou que la dernière dose est rapprochée de la précédente.

Téléchargez le rapport d'étude EPI-PHARE sur l'efficacité des doses de rappel vaccinal sur le risque d’hospitalisation pour Covid-19 en période de circulation des sous-lignages BA.4 et BA.5 du variant Omicron

Contacts presse :

- contact@epi-phare.fr
- presse@ansm.sante.fr
- presse.cnam@assurance-maladie.fr